



RECU FISCAL POUR DON

Article 200 du Code Général des Impôts

Semeurs de Forêts

Numéro RNA : W952012853

11 Rue Portal

95880 Enghien-les-Bains

France

Association Loi 1901

Oeuvre ou organisme d'intérêt général

Environnement

Objet : Cette association a pour objet la protection de l'environnement et de la biodiversité de la planète sous toutes ses formes et en particulier : la création ou régénération d'espaces naturels (forêts, prairies, ...), notamment par la plantation de forêts sur des parcelles vierges

N° d'ordre de reçu : 07052026-HA-ASSO -000278

Donateur :

Numéro de donateur : 17493844

CAMILLE BOINAUD

33 ROUTE DES GROTTES

06530 SAINT CÉZAIRE SUR SIAGNE

FRANCE

Bénéficiaire :

Semeurs de Forêts reconnaît avoir reçu, au titre des versements ouvrant droit à une réduction d'impôt, la somme de : *** 150 Euros ***

Date du don 07/05/2026, 15:26:00

Forme du don : Don manuel

Nature du don : Numéraire

Moyen de paiement : Carte bancaire

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 200 du Code Général des Impôts. Particulier : vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Bordeaux, le 07/05/2026, 15:26:00

Sylvie CARLIER
Trésorière